

ARRETE DU MAIRE

N° 113-24

ARRETE PROVISOIRE

AUTORISATION D'INSTALLATION

PLACE DE LA
MAIRIE, Préau
ESPACE VIEUX PUIT

ESSENCE FLORALE
Fête des Mères

Le dimanche 26 mai
2024
De 8h à 14h

Le Maire certifie exécutoire
le présent arrêté
et affiché

sous sa responsabilité

Le Maire de la Commune de St-Georges-d'Espéranche,
Vu le Code de la Route ; **Vu** le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2213-1 ;
Vu la partie réglementaire du livre premier du code rural intitulé « l'aménagement et l'équipement de l'espace rural » ;
Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7-01-1983 ;
Vu la demande de Madame Anne MOTA Artisan Fleuriste « Essence Florale », d'organiser une vente provisoire le dimanche 26 mai 2024 ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer et d'autoriser l'occupation du domaine public ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison de l'organisation d'un stand provisoire de vente à l'occasion de la fête des Mères le dimanche 26 mai 2024 programmée par la gérante du commerce « Essence Florale », l'organisatrice est autorisée à utiliser l'espace public situé sur la partie piétonnière devant la mairie et sous la maison du cocher pour pouvoir déposer son matériel et sa marchandise, le dimanche 26 mai 2024 de 8h à 14h.

Article 2 : Madame MOTA est autorisée à la mise en place d'un stand provisoire avec vente à emporter.

Article 3 : Toute installation doit être disposée de façon à n'occasionner aucune gêne pour la commodité et la sécurité des piétons, et aucune dégradation de la voie publique ;

Article 4 : A l'issue de cette manifestation, les emplacements occupés devront être laissés propres par la permissionnaire.

Article 5 : Une diffusion du présent arrêté sera transmise à :

- Commerce « Essence Florale », Mme MOTA Anne ;
 - Centre Technique Municipal ;
 - La Police municipale ; - La Gendarmerie d'Heyrieux ;
- qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.
Fait à Saint Georges d'Espéranche, le 16 mai 2024.



Signature of the Mayor



Le Maire,
Brigitte GROIX